

COMMUNE DE

MASSEILLES

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03 avril 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Nicole VIGNE, Maire.

Présents :

Madame Nicole VIGNE

Madame Aline BETEILLE

Monsieur LEVEILLE Jean-Guy

Madame LAOUE Lydie

Monsieur Christian ZAGO

Monsieur François GARBAYE

Monsieur Patrick ZAGO

Absents non excusés : Monsieur Marc MESANA

Excusé : Monsieur FUSTAILLON Philippe, Madame LAPEYRE Madeleine, Madame DESPUJOLS Nathalie

Procuration : Madame Madeleine LAPEYRE donne pouvoir à Madame Aline BETEILLE

Secrétaire de séance : Madame Aline BETEILLE

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour suivant :

1 – Approbation du procès-verbal du 14 Avril 2025

2 – Délibération choix de l'entreprise pour le lot n° 9 (travaux séchoir)

3 – Proposition emprunt, délibération

4 – Questions diverses

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 AVRIL 2025

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 14 Avril 2025 et demande s'il y a des observations à formuler. Aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE LOT n° 9 (TRAVAUX SECHOIR) – Délibération n° DE_17062025_011

Dans le cadre du marché extension et aménagement d'un séchoir, le lot n° 9 a été infructueux ; une consultation a donc été lancée pour ce lot.

Deux entreprises ont répondu : BOSCHET et ZAGO Damien.

Après analyse des offres par Monsieur ARQUEY Jean-Luc, Architecte, les deux offres sont recevables.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et de faire le choix de l'entreprise.

Après délibération, l'entreprise la moins-disante est retenue pour un montant HT de 5.563,66 €.

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3 – PROPOSITION EMPRUNT – Délibération n° DE 17062025 012 –

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'

EXTENSION ET AMENAGEMENT DU SECHOIR EN SALLE MULTIACTIVITES

A un coût total qui s'élève à 426 240 € TTC.

Le conseil de MASSEILLES, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- approuve dans le principe le projet qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :
 - ❖ Subventions ou autres aides : 201 240 €
 - ❖ Autofinancement : 75 000 €

❖ Emprunt à contracter par la Collectivité	: 150 000 €
SOIT AU TOTAL	: 426 240 €

- et décide de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt à moyen terme ayant les caractéristiques suivantes :

❖ Montant	: 150 000 €
❖ Taux	: 3.75%
❖ Durée	: 15 ans
❖ Périodicité	: Annuel
❖ Echéance	: 13 256,39 €
❖ Frais de dossier	: 300 €

- Prend l'engagement pendant la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- Fixe la première échéance à 18 mois maximum pour une périodicité annuelle.

Le Conseil de MASSEILLES confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Receveur est le SCG DE LA REOLE.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire demande au Conseil Municipal quelles entreprises choisir pour la consultation de l'aménagement du jardin faisant partie intégrante du projet initial. Après discussion, les entreprises à consulter sont JOANNIC, JAY, BRIEDA, ID VERDE ; le Maire est chargé de demander des devis aux entreprises concernées.

- Nettoyage salle des fêtes : un point sera fait avec les associations utilisatrices pour que le nettoyage soit fait correctement.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un stage de cirque organisé par l'Association « Grandir en couleurs » aura lieu à MASSEILLES du 09 au 11 juillet 2025.

L'ordre du jour étant achevé, Madame le Maire clôt la séance à 22 h 30.

La secrétaire de séance,

Aline BETEILLE

Le Maire,

Nicole VIGNE

